

LE MERZER

#43
Été 2022



LES TEMPS FORTS REPRENENT !

Tournoi de l'école de foot



Mise à l'honneur des bébés nés en 2021



Les U14 décrochent
la coupe
départementale



Commémoration
du 9 mars



Inauguration
du poulailler
à l'école



à proximité du pôle scolaire devraient débiter après le pardon. Suivra l'aménagement de la place polyvalente derrière la Mairie.

Pour réduire le coût de ces réalisations, des demandes de subventions sont d'ores et déjà sollicitées auprès de nos partenaires institutionnels.

Le déploiement de la fibre est enfin devenu réalité. Depuis le temps... Toutefois, malgré nos rappels récurrents, il reste encore des tronçons de végétation luxuriante qui empêchent l'intervention de l'entreprise en charge du dossier. Il est donc demandé aux propriétaires ou exploitants identifiés de réaliser promptement les travaux d'élagage afin que tout un chacun puisse bénéficier de cet équipement tant attendu.

Côté festivités, je vous invite à noter dans vos agendas une nouveauté qui se déroulera à Le Merzer cet été. En effet, dans le cadre des *Mardis au clair de lune*, l'office de tourisme Falaises d'Armor, en collaboration avec le comité d'animation et la Mairie, proposera une soirée haute en couleurs le 26 juillet. Ce spectacle vaut vraiment le détour !

La vie est faite de chagrins, de joies et je ne peux achever cet édit sans partager avec vous deux moments d'émotion aux antipodes.

En effet, nous pleurons la disparition d'Alain LE BRIS, figure emblématique de Le Merzer, ancien Conseiller Municipal, bénévole associatif dévoué et correspondant de presse qui a retracé avec passion la vie de notre commune et de ses concitoyens pendant 40 ans.

Nul doute qu'Alain, qui a officié comme speaker au traditionnel tournoi de l'école de foot, se serait joint à nous pour adresser nos sincères félicitations à l'équipe des U14 du GJA -Groupement Jeune d'Armor- dont fait partie Le Merzer. Ces jeunes footballeurs, sous la houlette de leurs coaches, ont brillamment remporté la coupe départementale.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et que cette période estivale soit pour vous toutes et vous tous ressourçante et agréable !

Laurence CORSON,
Maire.

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
HOMMAGE	3
LES TRAVAUX.....	4 à 5
BUDGET	6 à 7
VIE ASSOCIATIVE	8 à 9
VIE COMMUNALE.....	10 à 11
INFORMATIONS DIVERSES.....	12 à 13
CIVISME	14
LES MARDIS AU CLAIR DE LUNE ..	15
ANNONCEURS	16

Qu'il est agréable de voir la grisaille ambiante hivernale s'estomper pour laisser place à de belles journées estivales et ensoleillées !

Quel plaisir aussi de partager à nouveau des moments de convivialité rendus possibles par l'investissement de nos associations qui reprennent, avec dynamisme, l'animation de la commune. Nous leur adressons tous nos encouragements et leur renouvelons notre soutien.

En mars dernier, l'équipe municipale a voté le budget et validé, par là même, sa feuille de route pour 2022. Cette planification ambitieuse mais raisonnée traduit les orientations retenues pour le développement et l'attractivité de la commune, dans l'intérêt général. En section « Fonctionnement », les dépenses sont maîtrisées. Côté « Investissement », de beaux projets vont se concrétiser très prochainement.

En effet, le permis d'aménager du lotissement *Aer Vat* est enfin déposé pour 36 lots. Cette déclaration d'urbanisme est rendue possible grâce à la validation tant attendue de travaux de réhabilitation de la lagune par Leff Armor communauté. Un nouvel outil épuratoire va voir le jour : il s'agit d'un filtre planté de roseaux et d'une zone d'infiltration pour éviter l'impact sur le cours d'eau en période d'étiage. J'adresse mes sincères remerciements à la communauté de communes qui engage dans ce projet une dépense de 870.000 € HT afin que notre système épuratoire regagne sa conformité et permette donc à notre lotissement de sortir de terre.

De plus, les travaux de l'aire multisports implantée face à la salle polyvalente et

MÉMO

Horaires de la Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi :
De 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
Fermée au public le mardi

Mairie

11, Place de l'Église - 22200 Le Merzer
Tél : 02 96 44 90 43 - Fax : 02 96 44 71 31
mairie.le-merzer@orange.fr

Permanences des élus : Sur rendez-vous

Horaires de l'Agence postale communale :

Du lundi au vendredi : de 8h55 à 11h50
Samedi : de 10h00 à 11h50
Tél : 02 96 44 93 24

Levée du courrier :

- boîte postale extérieure : 9h00
- bureau agence postale : 11h45

Leff Armor communauté

Tél : 02 96 70 17 04 - accueil@leffarmor.fr

2 lieux d'accueil :

- Moulin de Blanchardeau - 22290 Lanvallon
- 31 rue de la Gare - 22170 Châtaulaudren

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Pommerit-le-Vicomte

Lundi, mercredi, vendredi et samedi

- De novembre à mars :
9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
- D'avril à octobre :
8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Tél : 02 96 21 92 90

CIAS - aide et soins à domicile

Tél : 02 96 79 77 82

Itinérance France Services

France Services vous accompagne dans vos démarches du quotidien en Mairie de Le Merzer sur rendez-vous au **06.75.47.30.57** ou par mail franceservices@leffarmor.fr. Vous pouvez également vous rendre dans les deux maisons France Services à Plélo et Plouha tous les jours.

Rédaction : Commission bulletin communal de LE MERZER.

Photos : A. Gautier, M. Le Biniguer, L. Corson et P. Coguen.

Conception, maquette, impression : Roudenn Grafik Guingamp.

Ce document est imprimé sur

papier PEFC avec des encres à bases d'huiles végétales.



Alain LE BRIS, figure merzérienne, tire sa révérence...

C'est avec tristesse et émotion que les Merzériens et habitants des territoires voisins ont appris le décès d'Alain LE BRIS, terrassé par la maladie à l'aube de ses 80 ans. Figure emblématique de notre commune, il la connaissait dans les moindres recoins. Il devait sa notoriété à sa générosité, son humour, son fort tempérament et sa spontanéité légendaire.

De Plougonver à Le Merzer

Alain naît le 13 septembre 1942 à Plougonver et y passe toute son enfance, contemplatif du travail de son papa, cirier. En 1978, il est recruté à la STEF de Guingamp comme chef d'entrepôt. Et c'est en 1971 que la famille LE BRIS pose ses valises rue de la Croix Rouge à Le Merzer. L'intégration s'opère parfaitement : Alain s'investit immédiatement dans la vie associative.

L'aventure Ouest-France

Alain est repéré par le chef de rédaction de Guingamp et, en 1981, il commence la correspondance de presse pour *Ouest-France*. Il couvre d'abord l'actualité merzérienne puis, progressivement, il agrandit son secteur avec Goudelin, Bringolo et Saint-Jean-Kerdaniel. Passionné de sports mécaniques, il suit les événements automobiles et motocyclistes sur toute la Bretagne. Au cours de ces années, il est régulièrement récompensé par la rédaction du journal pour les clichés insolites qu'il produit. Pendant deux saisons, il couvre également les matchs à domicile d'En Avant de Guingamp.

Alain aime écrire et raconter la vie des autres, mettre les gens en valeur, apporter avec passion l'information locale dans les foyers.

Le 21 janvier 2021, 40 ans jour pour jour après ses débuts à *Ouest-France*, ému, Alain prend la décision de cesser son activité de correspondant pour « consacrer plus de temps à ses proches ».

Deux mandats au service des Merzériens

En plus de son activité professionnelle et de la correspondance journalistique, Alain trouve le temps de s'investir dans la vie communale. De 1989 à 2001, il siège au

conseil municipal dans l'équipe du Maire, Jean Mordelet. Avec Jean-Paul Colas, il participe activement à la conception du bulletin d'informations communales. Le verbe aisé, il est propulsé animateur vedette du repas des aînés, poste qu'il va tenir pendant de très nombreuses années !

Le couteau suisse du monde associatif

Alain va successivement s'investir dans de nombreuses associations : les Parents d'Elèves (Président), le Tennis de Table Merzérien (Vice-Président), le comité des fêtes (Président), la société de chasse, le Moto-Club,...

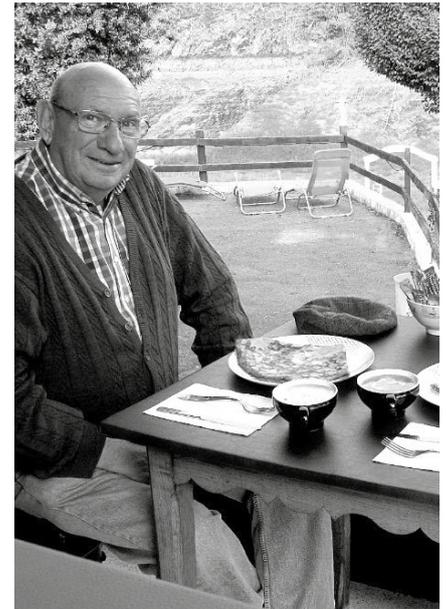
Et même s'il n'est pas membre de l'association, du fait de ses grands talents d'orateur, il est très souvent sollicité pour animer les différentes fêtes locales et tournois sportifs.

Alain apporte sa contribution à la fête médiévale de Goudelin en tant que figurant et rejoint le groupe de chanteurs des Kanerien An Enez avec lesquels il enchaîne répétitions et concerts.

Son coup de cœur pour l'enduro du Merzer !

Passionné de sports mécaniques, et plus particulièrement de moto-cross et d'enduro, dès la première heure en 1982, Alain sera des bénévoles dans l'organisation de l'enduro du Merzer. Incollable sur la discipline, il fait la promotion de l'événement, donne les départs, anime la course en commentant les exploits des pilotes, interviewe les concurrents, immortalise par ses photos les galères des motards et confère une dimension exceptionnelle à la remise des prix.

Alain donne vraiment de sa personne pour cette épreuve : il passe des journées



entières, bravant la pluie et le vent, pour tenir avec compétence et fierté son rôle de speaker.

En décembre dernier, il recevra d'ailleurs des mains du Président de la Ligue Motocycliste régionale de Bretagne, un trophée personnalisé en remerciements de son aide apportée à la promotion de l'Enduro et plus largement de son soutien à la discipline motocycliste.

MERCI Alain...

Avec la disparition d'Alain, nous perdons un des Nôtres, un homme de convictions, un catalyseur de convivialité. Entier, passionné, généreux et altruiste, il a œuvré, sans compter, pour le dynamisme et la promotion de notre commune.

Pour toutes ces années d'investissement inconditionnel, de dévouement au service des autres, pour cette profusion d'énergie déployée, c'est avec le cœur meurtri que nous remercions celui qui a contribué, avec tant de ferveur, à porter haut les couleurs de Le Merzer.

Affectueusement, nous adressons à Jacqueline, son épouse, à Tanguy, Lanig et Rozenn, ses enfants, ainsi qu'à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

Kenavo Alain et MERCI pour tout !



Réaménagement d'une place polyvalente en centre-bourg

Le réaménagement d'une place polyvalente est l'un des gros projets du budget 2022. La commune avait retenu, en novembre 2021, le bureau d'études TECAM de Grâces pour la maîtrise d'œuvre. Plusieurs réunions ont permis d'aboutir au choix d'une esquisse validée en conseil municipal le 7 février.

En effet, la commune de Le Merzer souhaite aménager cet espace, d'une

surface de 3.318 m², à l'arrière de la mairie et à proximité du groupe scolaire, des commerces et des services publics.

Cet aménagement permettra, entre autres, d'accueillir les usagers des services, les marchés, les fêtes locales, les événements culturels et touristiques mais aussi de valoriser le bourg, d'améliorer le cadre de vie des habitants, de sécuriser les usagers de la route ainsi que des piétons.

Les objectifs de ce projet sont portés sur la transition écologique : éclairage solaire, liaisons douces, restauration de l'espace, borne de recharge électrique, abri vélos...

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 216.585,00 € HT. Une demande de subvention a été faite auprès de la Région Bretagne au titre du programme « Bien Vivre partout en Bretagne ».



Assainissement collectif



La communauté des communes de Leff Armor, qui a la compétence « assainissement collectif », a acté la création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées (STEP) pour notre commune. La lagune va être remplacée par un filtre planté de roseaux d'une capacité de 450 EH (Equivalent-Habitant). Les haies existantes seront conservées et le recours à l'infiltration n'aura lieu que pendant les périodes dites sèches (débit du cours d'eau insuffisant).

Pour mener à bien ce projet, l'acquisition de deux parcelles est nécessaire. Pour ce qui la concerne, la commune cèdera

à Leff Armor communauté la parcelle B455 d'une surface de 10.200 m² au prix de 0,50 € / m² pour implanter la zone d'infiltration (4.000 m²).

La mise en œuvre de ce projet va permettre la finalisation de l'étude du lotissement communal « Aer Vat ».

La consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre a été lancée et la construction de la nouvelle station devrait voir le jour en 2023.

Le coût de cet ouvrage est estimé à 870.000 € HT.

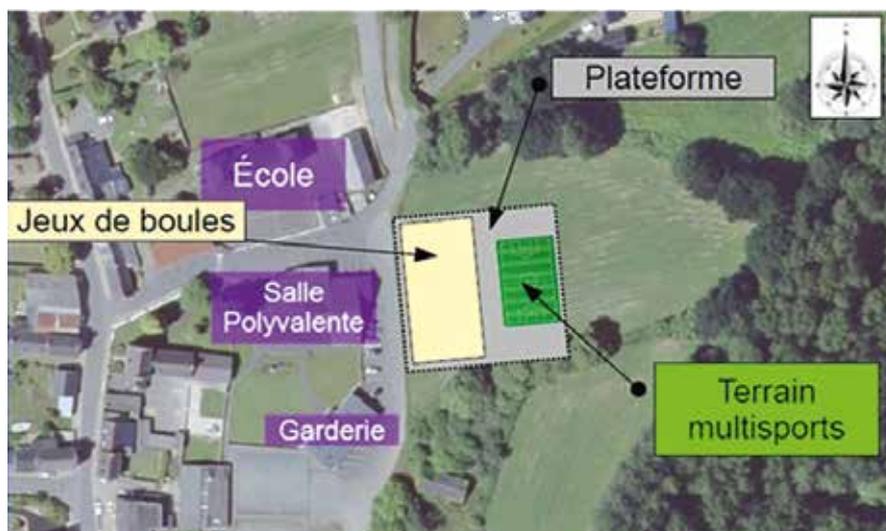
Les membres de la commission visitent les infrastructures du territoire.



Création d'une commission « infrastructures de plein air »

Lors de sa séance du 7 février dernier, le Conseil Municipal a décidé la création d'une commission « infrastructures de plein air » dont le but premier est de travailler sur le projet de l'aire multisports (city stade et boulodrome non couvert). Plus tard, elle aura pour mission d'étudier les possibilités d'étoffer les offres sur la commune (parcours de santé, ...).

Cette commission, animée par Frédéric HERVÉ, est composée de Laurence CORSON, Gwénaél LE BARON, Béatrice LE FAOU, Xavier LE MOAL, Alexandre LE PLAT, Pauline LE QUERNEC et Bernard LE SECH.



Document de Travail - Proportions de l'aire multisports non respectées

Le projet « aire multisports » prend forme.

La commission « infrastructures de plein air » s'est réunie très régulièrement afin d'étudier l'implantation du projet « aire multisports », ses caractéristiques techniques et son coût.

Elle a aussi visité plusieurs équipements pour étayer sa réflexion.

L'aménagement du plateau sportif se fera dans le terrain en haut de la Vallée, face à la salle polyvalente. A proximité du city stade, douze allées de boules seront également implantées le long de la route.

Avec l'aide de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités), une étude de faisabilité a été menée. Cette dernière a préconisé de réaliser deux consultations : une pour la plateforme, l'autre pour le city stade. La première consultation est déjà lancée. La seconde doit attendre la fin du terrassement.

A noter qu'une subvention de 26.638 € nous a été allouée par l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux). Nous attendons le retour de L'Agence Nationale du Sport également sollicitée.

Un budget raisonné et ambitieux

Le 4 mars dernier était programmé un conseil municipal entièrement dédié au budget.

Madame le Maire a rappelé le fonctionnement du budget des collectivités et précisé qu'un changement de trésorerie est intervenu au 1^{er} janvier 2022. La trésorerie de Lanvollon-Plouha a été intégrée au Centre des Finances Publiques de Guingamp.

Madame CORSON a rencontré avec Philippe COGUEN, Adjoint aux finances, Monsieur GUYOT, nouveau percepteur et notre Conseiller aux Décideurs Locaux, Monsieur CLIDI. Ces derniers ont présenté le fonctionnement du centre de Guingamp. A la suite de ces échanges, les projets de budgets primitifs ont été détaillés. Monsieur CLIDI juge les finances de la commune « saines » et la gestion « prudente ».

La session budgétaire a débuté par l'approbation des comptes de gestion 2021 et le vote du compte administratif 2021.

Quelques ratios ont été mis en avant pour analyser le budget « fonctionnement » :

- Les charges sont en dessous de la moyenne départementale, régionale et nationale sur tous les postes : 600 € par habitant à Le Merzer contre 634 € pour le département.
- Les recettes de fonctionnement sont légèrement inférieures : 811 € par habitant pour Le Merzer contre 821 € pour le département.
- L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) : 230 € par habitant à Le Merzer contre 212 € au niveau du départemental. Il représente la différence entre produits courants et charges courantes.
- Le ratio de désendettement de la commune s'élève à 4,21 années de CAF contre 2,67 années au niveau des communes de la même strate. Cet indicateur n'est pas alarmant : il traduit la dynamique des projets engagés et s'explique par les emprunts réalisés en 2020 (MAM et salle multifonctions).

Ensuite, le budget primitif 2022, élaboré par la commission « finances », a été présenté à l'ensemble des élus.

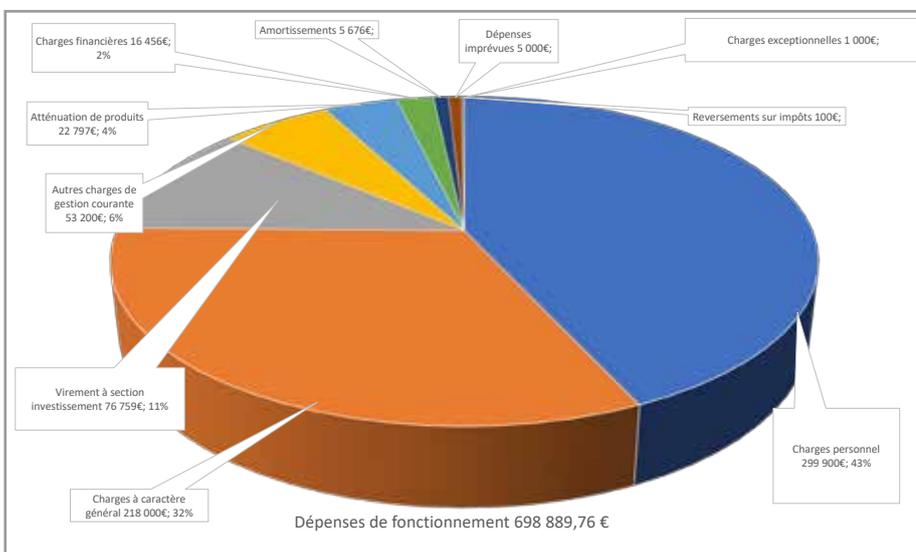
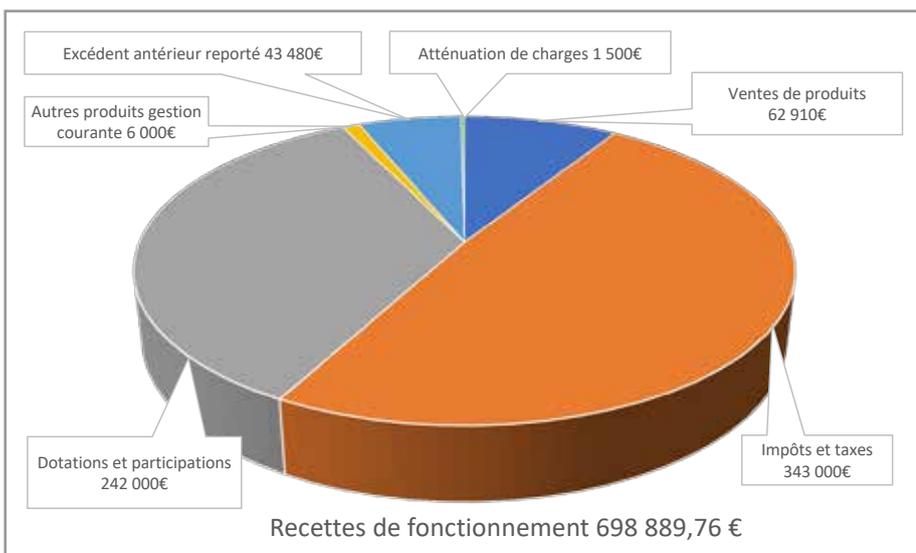
Le budget Fonctionnement 2022 s'équilibre à 698.889 €. En dépenses, on retrouve 2 postes importants :

- les charges à caractère général : 218.000 €
- les charges de personnel : 299.900 €

Ces dépenses sont couvertes en grande partie par :

- les impôts et taxes : 343.000 €
- les dotations et participations : 242.000 €

En investissement, de nombreux projets ont été retenus. Ainsi, ce budget s'élève à 1.110.880,55 € et mérite d'être détaillé :



• Bâtiments communaux : 60.000 €

- Mur enceinte église : 29.498 €
- Chauffage restaurant scolaire : 7.000 €
- Gouttières : 6.000 €
- Etude énergétique : 7.000 €
- Porte école : 3.000 €

• Matériel de bureau et informatique : 13.500 €

- Numérisation des archives : 7.500 €
- Matériel informatique : 1.000 €
- Logiciel compta : 3.000 €
- Site internet Mairie : 1.452 €

• Acquisitions immobilières : 18.640 €

- Achat terrains Lorgeré et grange

• Voirie : 43.500 €

- Programme voirie 2022 : 10.000 €
- Travaux divers : 16.000 €
- Travaux de sécurisation : 15.000 €

• Electrification SDE : 60.000 €

- Raccordement éclairage public : 5.580 €
- Extension divers réseaux : 5.000 €
- Travaux divers : 8.000 €
- Eclairage : 20.000 €
- Bornes recharge électrique : 20.000 €

• Lotissement Aer Vat : 358.515 €

- Maîtrise d'œuvre : 40.685 €
- Travaux : 200.000 €
- Avance budget lotissement : 113.115 €

• Divers matériels : 10.000 €

- Outillage : 2.000 €
- Equipement : 4.000 €
- Matériel : 3.000 €

Les excédents de fonctionnement (236.448 €) et d'investissement (422.392 €) vont permettre de faire face à ces investissements. D'autres recettes sont attendues, comme le remboursement de la TVA (30.000 €) et le remboursement des travaux entrepris pour le compte de tiers (24.000 €). Des subventions DETR et DSIL pour 18.927 € sont actées. Enfin, en fonction de l'avancement des travaux un emprunt pourrait être sollicité.

Rappelons que pour ces travaux, des subventions sont demandées. Elles ne sont pas inscrites dans ce budget prévisionnel tant qu'elles ne sont pas certaines dans leur versement.

Ce budget a été adopté à l'unanimité. Il faut préciser qu'il a été élaboré en février 2022, avant la crise en Ukraine. Depuis ce conflit, au-delà des conséquences humanitaires, les retombées se font sentir à tous les niveaux (pénurie de matières premières, inflation, ...). Concernant notre collectivité, si le montant des travaux retenus ne correspondait plus aux prévisions, un report pourrait être envisagé.

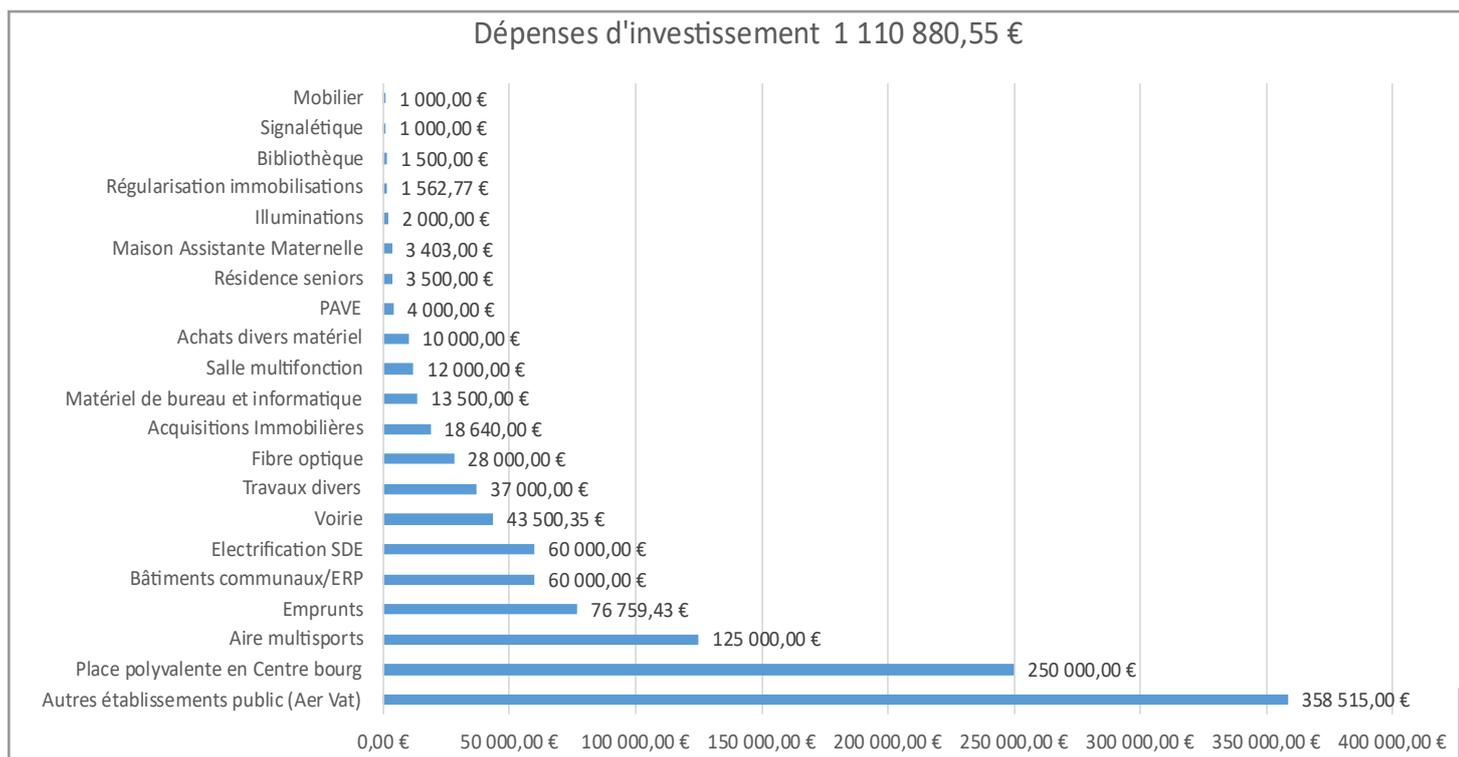
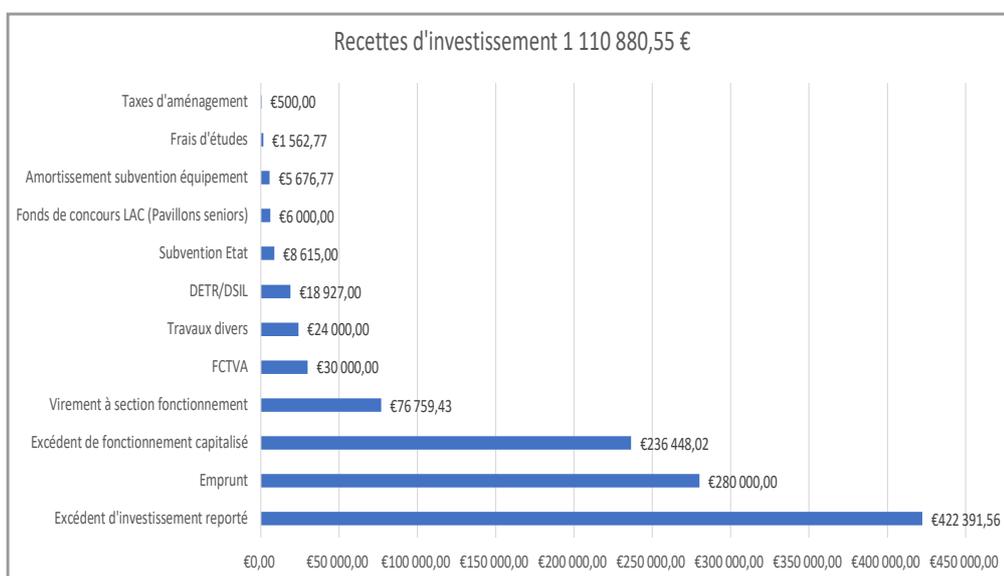
Pour clore cette session budgétaire, l'assemblée a dû se prononcer sur le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2022. L'adjoint aux finances a rappelé que la loi de finances 2020 a prévu la suppression

de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022. Les communes disposeront à nouveau de leur pouvoir de taux dès 2023.

Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient depuis 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 19,53 % pour les Côtes d'Armor. En 2021, ce taux départemental a été additionné au taux de foncier bâti 2020.

Les élus ont décidé de maintenir les taux qui étaient en vigueur en 2021 pour l'année 2022 :

- Taxe d'Habitation (TH - résidences secondaires et logements vacants)..... **15,40 %** (taux figé sur la base de 2019)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) **47,27 %** (taux communal 27,74 % + taux départemental 19,53 %)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) **85,10 %**



Attribution des subventions aux associations

Lors du conseil municipal du 2 mai 2022 et suite à la commission « finances » qui s'était tenue préalablement, les subventions ont été attribuées aux différentes associations communales.

Rappelons que celles-ci doivent présenter un dossier permettant l'éventuel versement d'une subvention. D'autres associations, compte tenu de leurs finances, n'ont fait aucune demande.

DENOMINATION	DECISION
Associations des Parents d'Elèves	1.500,00 €
Entente sportive Pommerit - Le Merzer	2.100,00 €
Entente cynégétique Pommerit - Le Merzer	300,00 €
Théâtre au Bourg	300,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	4.200,00 €

DENOMINATION	DECISION
Grâces Twirling club	20,00 €
Guingamp Roller Skating	40,00 €
Association La Boule Bretonne Goudelinaise	40,00 €
L'Atelier chorégraphique- école de danse - Pabu	80,00 €
Association Bulle d'eau - Guingamp	60,00 €
Studio Danse- l'école - Guingamp	20,00 €
Club des nageurs guingampais	100,00 €
Amicale laïque de Ploumagoar - danse et fitness	40,00 €
Rugby Kreiz Treger - Vieux Marché	40,00 €
Armor Basket Club - Pabu	160,00 €
Dojo Bro Dreger	20,00 €
Guingamp Volley Ball	20,00 €
Les amis du vélo - Etoile de Tressignaux	50,00 €
Associations des Maires de France (22)	346,70 €
Centre d'aide alimentaire	450,00 €
Ukraine - Pompier Inter. Côtes d'Armor (PICA)	500,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERNES	1.986,70 €

La saison 1 pour l'Entente cynégétique Pommerit / Le Merzer



La saison de chasse qui s'est achevée à la fin de l'hiver était la première de la nouvelle société de chasse née de la fusion Le Merzer / Pommerit. Elle fut malheureusement endeuillée par le décès de notre camarade Joël RAISON. Elle vient de l'être de nouveau avec le décès d'Alain LE BRIS qui a longtemps chassé au Merzer, et celui de Kylian PERROT, jeune chasseur qui nous avait rejoints. Nous souhaitons leur rendre hommage dans ces lignes.

Quel bilan tirer de la mise en œuvre effective d'un projet à l'étude depuis plusieurs années ?

Sans surprise, sur le plan de la convivialité et de la solidarité, c'est une réussite, l'ancienneté et la fréquence des relations entre les deux entités ayant favorisé la cohésion rapide du nouveau groupe constitué d'une cinquantaine de chasseurs.

En ce qui concerne l'activité chasse et, en particulier, la chasse en battue, les résultats sont à la hauteur de nos espérances. Le plan de chasse relatif aux chevreuils a été réalisé et 28 sangliers ont été tués. En ce qui concerne le petit gibier, les résultats sont moins satisfaisants, à l'exception de la bécasse. Nous sommes conscients que nous devons entreprendre des actions pour améliorer la présence du faisan en particulier.



En complément de l'activité de chasse proprement dite et de la régulation des sangliers, les chasseurs de l'Entente s'impliquent et vont s'impliquer dans la destruction des ragondins dont l'abondance commence à poser de nombreux problèmes. Bien entendu, nous serons également au rendez-vous pour le tir des choucas puisqu'une nouvelle autorisation préfectorale de tir a été publiée, même si elle a de nouveau fait l'objet d'un recours de la part d'organisations écologistes.

Mais au-delà des activités évoquées ci-dessus, nous ne perdons pas de vue notre rôle en ce qui concerne l'animation dans chacune des deux communes. Dans cette

perspective, nous allons reprendre le programme antérieur des manifestations, aussi bien au Merzer qu'à Pommerit.

Ainsi, nous serons heureux de vous accueillir :

- au parc de Kermilon les 16 et 17 juillet (fête de la chasse, avec boules, ball-trap, animations et repas des propriétaires).
- à la salle polyvalente du Merzer le 21 août pour la traditionnelle kermesse des chasseurs, avec boules, animations et repas des propriétaires.
- Nous vous attendons nombreux lors de ces différentes manifestations.

Guy Pollet, Vice-Président

Théâtre au Bourg : rendez-vous en novembre

C'est pour le mois de novembre - plus précisément les vendredi 18 et samedi 19 - que la troupe du Théâtre au Bourg prépare son retour « sur scène » dans la salle polyvalente, où elle présentera son adaptation de Mon cœur, une pièce de Pauline BUREAU sur le scandale du Médiateur (voir bulletin de décembre 2021). Avec ce texte sensible et engagé, basé sur des faits réels, les comédiens du Théâtre au Bourg espèrent vous toucher, vous amuser, vous plaire, vous divertir sans vous détourner de l'essentiel. Un spectacle où l'émotion le disputera à l'humour et qu'ils comptent mener tambour battant en interprétant à 6 les 27 personnages de la pièce.

La troupe, qui aimerait s'agrandir, serait ravie d'accueillir de nouvelles personnes, désireuses de faire

du théâtre, qu'elles soient ou non débutantes. Il est donc toujours possible de rejoindre soit le projet - pour un rôle de figurant - soit l'association pour les répétitions du jeudi soir, qui ont lieu de 20h30 à 22h30 (ou 23h00) à la salle polyvalente. N'hésitez pas à appeler au 06 98 05 75 96.

Les membres de la troupe : Agnès JACQUESSON, Juliette KINDT-BEAUCOURT, Morgane LE GUILLOUX (absente de la photo), Philippe LE PEUC'H, Romane LE PEUC'H, Chantal NICOL et Nathalie TANGUY.

Pour (re)voir des photos : theatre-aubourg.blogspot.com, et aussi <https://www.facebook.com/theatreaubourg.tab>

Agnès JACQUESSON,
Présidente du Théâtre au Bourg



Association gym détente

Notre saison 2021/2022 est terminée et nous pensons déjà à la reprise de septembre !

Le bilan de cette « année sportive » est très positif. La période « covid » est derrière nous et nous avons profité sans réserve de toutes les activités proposées par le Club.

Les 48 licenciés ont participé assidûment aux cours du mercredi soir ou du jeudi matin, selon leurs disponibilités.

Nous avons naturellement apprécié les conseils de notre animateur Bruno, toujours attentif pour que chacun trouve le juste équilibre entre « travail et plaisir ».

Contrairement à des « idées reçues », la gym

pratiquée au sein de notre « groupe » est à la portée de tous. C'est une discipline sportive qui permet à tous les participants de préserver leur forme et de rester en bonne santé. C'est un bon moyen de prendre soin de soi en douceur. L'âge avançant... certains se disent que le sport n'est plus pour eux... et pourtant c'est là tout l'inverse !... Une activité sportive adaptée, telle que nous la pratiquons, favorise de réels bienfaits pour notre santé.

C'est pourquoi nous proposons à tous ceux qui sont tentés par l'activité « gym » de participer à un cours de découverte gratuit à la reprise de septembre*.

Au-delà de l'activité sportive, le club a organisé des manifestations de convivialité :

repas pour tous en mars, concours de cartes et un repas de fin de saison au restaurant Lucotel de Lanvollon. La participation active de plusieurs adhérents a permis de réunir de nombreux participants, satisfaits et très heureux de se retrouver dans une ambiance festive.

* Les contacts ci-après sont disponibles pour vous préciser les modalités d'inscription ainsi que toutes les informations utiles pour rejoindre notre association :

- Joël MORICE : 06 73 82 09 57
morice.joel08@orange.fr
- Odile et Bernard LE SECH :
06 20 70 96 62 - 06 83 98 77 92
o.lesech@wanadoo.fr
- Sophie QUESNEL : 02 96 44 73 15
olivier.quesnel0889@orange.fr



Festival Leff Danse à Le Merzer

Dans le cadre du festival Leff Danse, programmé dans plusieurs communes du territoire par Leff Armor, la Compagnie Didascalie a présenté son spectacle « Et si tu dances », le vendredi 25 mars à la salle polyvalente de Le Merzer. Tout d'abord dans l'après-midi, aux élèves de l'école de la maternelle au CP, puis en soirée à une soixantaine de spectateurs. Tous ont été charmés par la prestation de Poucet.

Poucet est devenu adulte. Il est ramasseur de pierres. En arrivant dans le lieu de la représentation, il se rend compte que toute son histoire a commencé ici. Il a besoin des enfants pour retrouver le chemin de ses souvenirs, de ses peurs et de ses joies. S'adressant pour la première fois



aux enfants dès 4 ans, la chorégraphe et danseuse Marion LÉVY s'associe à l'auteure Mariette NAVARRO. Elle imagine un spectacle interactif dans lequel le public participe à l'avancée du récit. Les enfants

ont pu proposer des mouvements que le danseur a intégré à sa danse. Ensemble, public et interprète ont transformé l'espace qui les entourait et ont inventé le chemin de leur propre danse.



Les bébés nés en 2021 mis à l'honneur



Le vendredi 10 juin, le Maire, Laurence CORSON et les conseillers municipaux ont accueilli à la salle multifonctions, lors d'une cérémonie réservée aux nouveaux nés, les 17 bébés nés en 2021 et leurs parents.

9 garçons et 8 filles, une égalité presque parfaite et une année féconde et record ! Ces 17 bébés sont Léïla BIHAN, Elio LAURENT, Jeanne LE VEY, Hanaé DUVIGNEAUX BOURSE, Barnabé LE GUEN, Swann LE TREIZE, Thimy GAUNET MAILLOT,

Lucas KROEZEN, Louisia LE GORREC, Victoria QUEMENER PUSTELNA, Fanch RAOUL, Ambre ROSSIGNOL, Margaux LE GAL, Jules PERROT, Naël LE PEUCH, Cléo PROCHAZKA et Joy LE GUEVEL.

Laurence CORSON, a exprimé « ses vœux de bonheur et de santé aux familles et son souhait que ces enfants trouvent à Le Merzer l'épanouissement harmonieux à travers notre école, les infrastructures, les services de proximité, les associations et les espaces de jeux communautaires ».

La municipalité a offert à chaque bébé présent à la cérémonie un rosier, qui sera, nous l'espérons, le symbole d'une vie que nous leur souhaitons florissante, merveilleuse et ouverte sur de belles perspectives d'avenir.

La cérémonie s'est terminée par un temps de convivialité et d'échange qui a permis de prolonger la rencontre.



8 jeunes votent pour la première fois en 2022

Samedi 26 mars, 8 jeunes Merzériens ont été conviés par la Municipalité à venir retirer leur première carte d'électeur et leur livret du citoyen.

Cette cérémonie de Citoyenneté a été l'occasion de rappeler l'historique du droit de vote en France et toute l'importance de notre devise « Liberté, Égalité, Fraternité », inscrite dans la Constitution, devise qui résume l'essentiel des valeurs de notre République.

Le Maire, Laurence CORSON, accompagnée de deux adjoints, Aurélie THOUÉMENT et Philippe COCGUEN, a précisé solennellement que « le vote est avant tout un droit mais surtout un devoir. Il est une chance de faire entendre sa voix, de peser sur son destin, de faire bouger les choses et de choisir son avenir ».

Ces jeunes majeurs ont assuré vouloir, par leur scrutin, participer à la vie démocratique française et ont pu faire bon usage de leur

droit de vote à 4 reprises pour les élections présidentielles et législatives.

Ces nouveaux électeurs sont :

Valentin BEZIN, Lucas BOUVIER, Alexis DOUAY, Baptiste HAMADA, Justine LE TURDU, Manon ROUAT, Tony STEPHAN et Yazid TARHLISSIA.

Accueil de loisirs : comment inscrire son enfant ?

Les accueils de loisirs de Leff Armor communauté proposent aux familles un mode de garde et aux enfants des activités variées (manuelles, culturelles, sportives...) adaptées à leur âge pour les mercredis et les vacances scolaires.

Où trouver les informations ?

Les informations et programmes sont disponibles sur : www.leffarmor.fr rubrique Enfance Jeunesse.

Vous pouvez joindre les 3 pôles de proximité par téléphone ou par mail :

- LANVOLLON : site du Moulin de Blanchardeau - 02.96.70.14.04 aslh@leffarmor.fr
- CHATELAUDREN-PLOUAGAT : Le Pass'Age - 02.96.79.79.12 lepassage@leffarmor.fr
- PLOUHA : place Jean Zay 02.96.20.28.85 ou 06.48.81.21.24 alshplouha@leffarmor.fr

Quand inscrire son enfant ?

Pour les mercredis, il est possible d'inscrire son enfant tout au long de l'année. Pour les périodes de vacances scolaires, il est nécessaire de faire une inscription entre une à trois semaines avant les vacances. A noter : le nombre de places par accueil de loisirs est limité.



Leff Armor communauté lauréate au dispositif « Oui Pub », inverse du « Stop Pub »



« Pas de gaspillage papier à Leff Armor communauté : la publicité, c'est uniquement pour ceux qui la veulent »

Une part significative des publicités est jetée sans être lue

Leff Armor communauté porte une politique forte en matière d'environnement : préservation de la ressource en eau, prévention et gestion des déchets, GEMAPI... La volonté des élus de Leff Armor communauté est d'être pleinement acteur vers la transition écologique, nouveau modèle économique et social, dans le respect du développement durable. Depuis 30 ans, la Communauté de communes travaille à la sensibilisation de la gestion des déchets.

Pour poursuivre dans cette voie, Leff Armor communauté a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt « OUI Pub » permettant d'expérimenter une inversion du système en matière de distribution des Imprimés Publicitaires Sans Adresse (IPSA).

Ce dispositif vise à limiter la distribution d'imprimés publicitaires non adressés à compter du 1^{er} septembre 2022.

Pour l'usager, le procédé est simple :

- Pour celui qui ne veut plus les publicités, les boîtes à lettres sans autocollant ne seront pas distribuées.
- Pour celui qui veut continuer de recevoir les publicités, il peut bénéficier d'un autocollant « Oui Pub » ou le fabriquer lui-même. C'est l'inverse de « Stop pub ».

L'autocollant sera disponible sur demande dans les services publics (Accueil Leff Armor à Blanchardeau, mairies, France services...).

L'objectif premier de ce dispositif « Oui Pub » est la lutte contre le gaspillage papier. Consciente de l'impact économique, social et sociétal de cette démarche innovante, Leff Armor communauté s'engage pour une publicité plus responsable et une société plus sobre.

A SAVOIR !

À Leff Armor : 400 tonnes de papiers seraient épargnées du traitement de déchets.

14 Kg/habitant et par an d'IPSA soit plus de 8% du volume de papiers.

1 arbre permet de fabriquer 42.5Kg de papier. Pour une famille de 4 personnes, la publicité reçue équivaut à un arbre et demi.

2 000 L d'eau pour faire un kilo de papier soit pour une famille de 4 personnes, l'équivalent de 630 baignoires pleines d'eau.

Source : Ademe (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

Plan canicule

Le plan canicule prend en compte la situation des personnes vulnérables.

Conformément à la loi, la mairie de Le Merzer tient un registre nominatif et confidentiel où sont recensées, si elles en font la demande, les personnes vivant à leur domicile qui sont :

- âgées de 65 ans et plus,
- âgées de plus de 60 ans et reconnues inapte au travail,
- adultes handicapés.

Les personnes vulnérables inscrites sur ce registre sont susceptibles d'être contactées par la Mairie en cas de déclenchement du plan d'alerte par le Préfet.

L'inscription peut se faire par téléphone, par courrier postal ou électronique.



Un atelier de prévention « programme équilibre » à Le Merzer

Cette année, le Merzer va bénéficier d'un atelier de prévention « programme équilibre » à destination des personnes âgées de 60 ans et plus de la commune et des communes aux alentours.

Ce programme financé par la Conférence des financeurs, « Pour Bien Vieillir en Bretagne » et l'Agence Régionale de Santé Bretagne, permet aux personnes, ayant des difficultés physiques, de bénéficier gratuitement d'un atelier équilibre.

12 séances sont prévues par groupe de 8 à 15 personnes. Elles seront composées de 2 parties :

- 1 heure d'activité physique en lien avec l'équilibre (renforcement musculaire, travail des différents équilibres, coordination, mobilité articulaire, assouplissement).
- 30 minutes d'atelier de discussion sur un thème en lien avec la chute, l'aménagement du domicile, l'après atelier.

À l'heure actuelle, les dates des ateliers ne sont pas connues, elles seront ultérieurement communiquées par voie de presse.

Plus d'info : Mairie - 11 place de l'Église - 22200 LE MERZER - 02 96 44 90 43
mairie-le.merzer@orange.fr

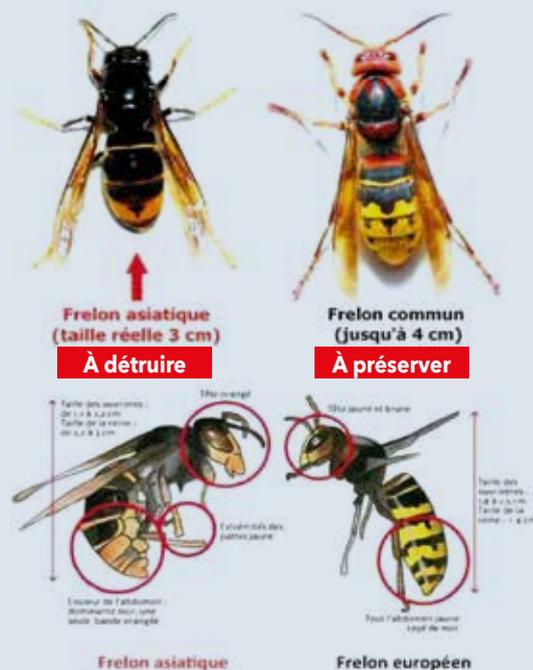
Lutte contre les frelons asiatiques

En 2021, 226 nids ont été déclarés et détruits sur le territoire communautaire. Au vu de ce bilan, la stratégie territoriale de lutte contre cette espèce invasive est reconduite en 2022, avec une implication conjointe du service environnement de Leff Armor, des mairies du territoire ainsi que de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22).

Si vous constatez un nid de frelons asiatiques, contactez immédiatement la Mairie. Il ne faut pas intervenir seul !

Un référent communal viendra identifier l'espèce et vous transmettra une fiche de signalement qui sera à compléter ainsi qu'une liste d'entreprises pouvant intervenir.

Une fois l'opération de destruction du nid réalisée, vous acquitterez la facture que vous transmettez à la Mairie avec un RIB pour obtenir un remboursement. La commune et la Communauté de communes prendront en charge les 2/3 de la facture avec un plafond maximum de 30 € par collectivité.



Voyagez gratuitement avec les cars et TER BreizhGo cet été !

Objectif déconnexion ! Que ce soit en car, en train TER ou en bateau, **les jeunes de moins de 26 ans**, apprenants ou titulaire de la carte Solidaire, se déplaçant en Bretagne cet été pourront voyager gratuitement sur le réseau de transport public BreizhGo du samedi 9 juillet au dimanche 28 août. Le billet sera à réserver la veille pour le lendemain.

Qui peut bénéficier de cette offre ?

Collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et titulaires de la carte BreizhGo Solidaire âgés de moins de 26 ans : tous peuvent bénéficier de **Gratuité BreizhGo Jeunes**, à partir du **samedi 9 juillet** dans la limite des places disponibles. Pour cela, il suffit de **réserver son billet la veille de son déplacement** et de présenter, lors du contrôle son billet gratuit, un justificatif d'âge, un justificatif d'étude (carte de lycéen, carte d'étudiant, certificat de scolarité...) ou sa carte BreizhGo Solidaire.

Infos sur breizhgo.fr



Incivilités

Régulièrement des incivilités sont constatées sur le domaine public. Ainsi pendant les vacances de Pâques, des bouteilles ont été retirées des containers à verre et cassées auprès de l'Eco-Point. De même, des bocaux (confiture, moutarde, ...) ont été projetés et éclatés sur les murs de l'école. De nombreux tessons de verre ont été retrouvés sur la pelouse. Inutile de parler des conséquences pour les personnes qui viendraient à passer là. Les employés des services municipaux ont fait le nécessaire pour remettre l'endroit propre. Près de la salle des fêtes, ils ont dû également réparer la structure en bois qui avait été détériorée. La Gendarmerie a été informée et une plainte a été déposée.

Cela prend du temps aux agents et les rend indisponibles pour d'autres tâches.

D'autres incivilités perdurent : bouteilles vides jetées sur la voie publique, sans parler des déjections (chiens) sur les trottoirs ou bandes enherbées bordant les rues.



Plantations Elagage

Le code civil définit quelques règles simples. Tout arbuste ou autre plantation quand il se trouve en limite de parcelle voisine doit avoir :

- Un recul du pied de 50 cm minimum - milieu du tronc à la limite de propriété - pour les plantations ne dépassant pas 2 m de haut.
- Au minimum 2 m de distance de la limite de la propriété voisine, pour celles dépassant 2 m de haut.
- Un citoyen peut contraindre son voisin à couper les branches d'arbres dépassant chez lui. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Dans le même registre, les propriétaires d'arbres ou de plantations en bordure de voie publique sont tenus de procéder à l'élagage de ces arbres et de ces haies, afin de :

- dégager les réseaux aériens électriques et téléphoniques.
- dégager la visibilité des routes et les panneaux de signalisation routière.
- pérenniser nos infrastructures.

Tout défaut d'entretien constitue une infraction.

Il est bon de savoir qu'ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres lorsque ceux-ci sont présumés responsables des dommages.

Bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses, perceuses,...), sont autorisés selon l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 :

- **les jours ouvrables** : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- **les samedis** : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **les dimanches et jours fériés** : de 10h00 à 12h00.

Le tapage nocturne concerne les émissions sonores gênantes entre 22h00 et 7h00 du matin.

Détritus

- Les conteneurs gris sont vidés de porte en porte un vendredi matin sur deux en alternance avec les conteneurs jaunes.
- Le calendrier des jours de collecte 2022, ainsi que des sacs jaunes destinés aux résidences secondaires, sont disponibles gratuitement en mairie.
- Les nouveaux propriétaires pourront obtenir des conteneurs en contactant le service des déchets au 02 96 79 77 99 de Leff Armor communauté.
- Les conteneurs appartenant à la commune **lui sont réservés.**
- Un « Eco Point » est situé près de la salle polyvalente pour recevoir exclusivement le verre, les vêtements et les piles usagées.
- **Le dépôt de poubelles ménagères à l'Eco Point ainsi que le dépôt de déchets au pied des conteneurs feront l'objet de poursuites.** Le décret du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets sur la voie publique aggrave l'amende encourue qui est désormais de 450 €.

Si les déchets dont vous voulez vous débarrasser ne sont pas acceptés en ce lieu (*nature ou quantité*), vous devez les évacuer à la déchetterie de Pommerit-Le-Vicomte.



Animaux

Divagations

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de laisser les chiens divaguer.

En cas de manquement, Chenil Service sera sollicité par la Mairie pour venir récupérer l'animal. La prestation sera refacturée au propriétaire.

Déjections

Les personnes accompagnées d'un animal domestique ont **l'obligation de procéder immédiatement au ramassage des déjections** que l'animal abandonne sur les espaces publics sous peine d'une contravention de 2^{ème} classe.

Prolifération des chats

Avec la multiplication abondante des chats se pose le problème des chats errants en recherche de nourriture. En faisant stériliser votre animal, vous contribuerez à réduire la prolifération féline et éviterez des euthanasies inutiles.

A savoir qu'un accouplement de chat peut potentiellement être à l'origine de plus de 20 000 chats en 4 ans.

Accès au cimetière interdit aux animaux

L'accès au cimetière est interdit aux animaux par respect des défunts et de leurs proches.

Chardons

Les propriétaires de terrains envahis par des chardons sont invités à détruire ces derniers afin d'éviter toute propagation.

Feux de plein air et de jardin

Le brûlage à l'air libre des ordures et des déchets de jardin **est interdit**, quelle que soit la période de l'année (*Article 84 du règlement sanitaire départemental*).

Les déchets verts sont à déposer à la déchetterie.

Assainissement collectif

Il est interdit de jeter les lingettes prêtes à l'emploi dans les toilettes. Elles colmatent les grilles et endommagent les pompes.

Un règlement spécifique au réseau d'assainissement auquel vous devez vous conformer est disponible en Mairie ou à Leff Armor communauté (service assainissement collectif).

Rappelons que la conformité des branchements doit être **validée par les services de la communauté de communes, avant recouvrement de l'ouvrage.**

Des routes propres pour durer



La réfection des routes a un coût ! Environ 30 000 € par kilomètre. Nous devons en prendre soin.

Lors de travaux d'ensilage, de terrassement, de chantiers forestiers, il arrive que des engins agricoles ou camions salissent les voies communales. La signalisation par panneaux routiers est impérative pour préserver la sécurité des routes et des usagers : la responsabilité du propriétaire de chantier est engagée en cas d'accident.

Il va de soi que le nettoyage de la chaussée lui incombe aussi. Pour ce faire, il utilisera une balayeuse ou une lame caoutchoutée - les équipements métalliques sont proscrits.

Les Mardis au clair de lune font escale à Le Merzer !

Comme chaque année, l'Office de Tourisme Falaises d'Armor reconduit son rendez-vous atypique estival. Durant 4 mardis consécutifs, il propose une petite balade jalonnée de spectacles dans 4 lieux différents.

À Tréméven, le 19 juillet :

Pour ce premier mardi, vous aurez le droit à un double spectacle : Gallitrappe le Korrigan et Magic Meeting ! Equipés de casques audio, vous réaliserez en compagnie des artistes « le plus petit tour de France du monde ! ».

À Plélo, le 02 août :

Pour la 3^{ème} soirée, vous serez transportés en Europe de l'Est, dans une ambiance slave ! La compagnie Humpty-Dumpty proposera plusieurs arrêts spectacles au cours de la déambulation : marionnettes, danses tziganes, théâtre d'ombre. Et pour finir, le groupe Tarafikants clôturera la soirée sur des rythmes de musiques des Carpates et des Balkans.

À Lanvollon, le 09 août :

Pour la dernière soirée de l'été, on vous conduira au Moyen-Age avec la Compagnie Sonjévés. Les marouffles, famille composée de personnages aussi ahuris que déjantés, enchaîneront cabrioles, jongleries, numéros d'adresse et scènes désopilantes !

À Le Merzer, le 26 juillet :

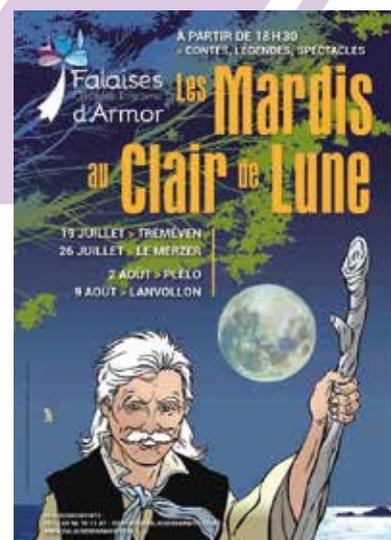
Au cours de ce second rendez-vous, la compagnie des Tisseurs de brume vous invite à suivre les Nomades d'Alanis. Il s'agit de la rencontre de deux mondes à la découverte des secrets de la terre mère avec les héritiers des richesses des mondes sous-marins. Musique, chant, bulles, danse,... Au cours d'une déambulation et à travers un spectacle interactif, les échassiers à quatre pattes s'amuseront avec vous et vous emmèneront dans leurs mondes pour vous faire partager un moment de magie.

Les histoires de Samuel Peron, conteur, s'entremèleront au spectacle et inviteront à l'évasion.

Une restauration sera proposée sur place par le Comité d'Animation de Le Merzer.

**Restauration à partir de 18h30.
Départ du spectacle à 20h30.
Pour toute la famille.**

De quoi passer, chaque mardi soir, en famille ou entre amis, une soirée dont vous vous souviendrez !



**Renseignements
auprès de l'Office de Tourisme
Falaises d'Armor (Lanvollon) :**
02 96 70 12 47
contact@falaisesdarmor.com

Merci à nos annonceurs pour leur participation à ce bulletin.

L'ARMORIK
BAR
BRASSERIE
Le Merzer
02 96 44 90 33



DOMINIQUE VINCENT
artisan boulanger
10 B place de l'église
LE MERZER
09 54 55 12 33



Illumin' Hair
COIFFURE HOMME - FEMME - ENFANT
02 96 44 72 72

DANIEL
Paysage
02 96 44 94 04
contact@danielpaysage.fr
LE MERZER
www.danielpaysage.com



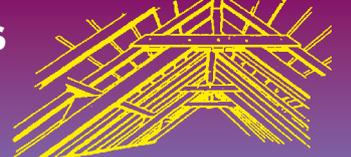
ZUR armor
LES PISCINES QU'ON ADORE !
06 75 11 80 77
1 Roz Porjou, Le Merzer 22200
christel@azur-armor.fr
www.azur-armor.fr

MEUROU
▲ TERRASSEMENT
▲ ASSAINISSEMENT
▲ ENROBÉS Travaux publics et privés
Tél. 02 96 44 70 50

AGENCE DE DESIGN INDUSTRIEL
LEANO
DESIGN
www.leano-design.fr
Produit grand public
Produit professionnel
Équipement Industriel
Instrumentation et médical
Ergonomie d'usage

ENTREPRISE Le :
CONSTRUCTION
Francis
BEVILLON
02.96.44.93.57 LE MERZER

BOIS
PVC
ALU
02 96 44 93 55
Menuiserie - Charpente
Aménagement de combles
David HERVÉ
LE MERZER



BREHELIN
Anthony
COUVERTURE - ZINGUERIE
neuf & rénovation
Rue Emile SALLIOU
22200 LE MERZER
02 96 44 99 18/06 65 25 62 84



PLOMBERIE - CHAUFFAGE
SANITAIRE - ÉLECTRICITÉ
SARL LUBIN INSTALLATION
ENTRETIEN
DÉPANNAGE
1 ter Roz Porjou - 22200 LE MERZER
02 96 44 93 67

SARL LE CUZIAT GOURIO
LE MERZER
06.20.73.49.63



*Soutenons nos
artisans et
commerçants !*